

Sécurité anti-vol

10 Sécurité anti-vol

Le nombre de vols d'engins de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés par les autorités enquêtrices (par exemple LKA, BKA, douane), les engins de chantiers **Ahlmann** sont équipés des marques d'identification suivantes:



Figure 10-1

10.1 Marque d'identification sur la machine

(1) La plaque signalétique Machine (10-1/flèche). A côté d'autres données, cette plaque contient également le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) à 17 chiffres commençant par W09.

(2) Le numéro **FIN** est également gravé à l'avant (10-2/flèche) et à l'arrière (10-3/flèche) de la machine.

(3) La plaque ROPS (10-4/flèche). A côté du nom du fabricant, cette plaque contient des données à propos du type ROPS, du type de véhicule et du poids total admis.



Figure 10-2

10.2 Arrêter et garer la machine

(1) Braquer la direction complètement vers la droite ou vers la gauche.

(2) Serrer le frein de parking (4-12/3).

(3) Incliner le système de changement rapide autant que possible pour que

- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur ou
- la flèche des crochets de grue

puissent être posés sur le sol.

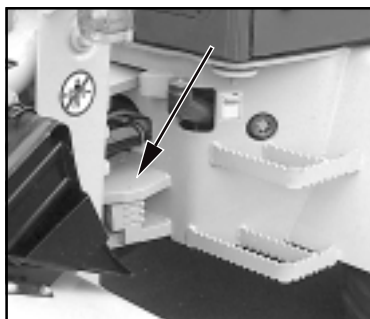


Figure 10-3



Figure 10-4

- (4) Fermer la vanne de blocage à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et l'hydraulique accessoire (1-3/flèche) (position horizontale).
 - (5) Amener le commutateur de marche (4-12/6) en position "marche AV" ou "marche AR".
 - (6) Enclencher le cran de marche hydraulique "I" (4-12/7).
 - (7) Enclencher la vitesse "I" (4-13/13) »ne vaut que pour les véhicules rapides«.
 - (8) Retirer la clé de contact.
 - (9) Retirer le coupe-batterie (4-11/3).
 - (10) Allumer les phares de travail (4-13/1). *
 - (11) Allumer le girophare (IO) (4-13/11). *
 - (12) Allumer le système de feux de détresse (4-13/10). *
 - (13) Pousser l'interrupteur principal de direction (4-10/1) en position » Feu de route «. *
 - (14) Verrouiller les deux portes.
 - (15) Verrouiller le capot-moteur.
 - (16) Verrouiller le bouchon du réservoir.
- * En cas de court-circuitage, les passants seront rendus attentifs à l'éclairage inhabituel de la machine.

10.3 Transpondeur dispositif d'antidémarrage

(Installation optionnelle)

Le "Transpondeur, dispositif d'antidémarrage" est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

Si le transpondeur (par exemple, pendentif à la clé de contact) est enlevé de l'unité réceptrice (dans les environs immédiats de la serrure d'allumage), ces fonctions sont interrompues.

Avantage dans le sinistre :

Le Transpondeur, dispositif d'antidémarrage correspond à de nouvelles exigences renforcées des assurances. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !